

Contrat à durée déterminée (CDD)

Assistant(e) maternel(le)

Entre l'employeur :

Monsieur, Madame, Mademoiselle (*rayez mention inutile*)

Nom d'usage : Prénom :

Adresse :
.....

En qualité de père – mère – tuteur légal – autre (*rayez mention inutile*)

N° U.R.S.S.A.F. ou PAJEMPLOI :

Et le ou la salarié(e) :

Monsieur, Madame, Mademoiselle (*rayez mention inutile*)

Nom d'usage : Prénom :

Adresse :
.....

N° immatriculation Sécurité Sociale :

Références de l'agrément : délivré le / / Renouvelé le / /

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (préciser coordonnées de la compagnie) :

.....
.....

N° de police :

Assurance auto s'il y a lieu (préciser coordonnées de la compagnie) :

.....
.....

N° de police :

Ce contrat à durée déterminée est conclu en application de l'article L.1242-2 et suivants du code du travail. Les dispositions de la convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur s'appliquent. L'employeur remet un exemplaire de cette convention à la salariée ou s'assure que celle-ci en possède un à jour.

Contrat établi pour l'accueil de l'enfant :

Un contrat de travail écrit doit être établi pour chaque enfant gardé.

Nom : Prénom :

Né(e) le : / /

Personne à contacter en cas de problème :

M/Mme/Mlle..... Tél :

Motif du recours au CDD (si remplacement, préciser l'identité de la personne remplacée) :

.....
.....

Durée : à compter du / / Jusqu'au / /

a) Période d'essai

Durée :

Modalités :

b) Durée et horaires d'accueil

Nombre d'heures/semaine :, réparties selon le planning suivant :

Lundi	Deh àh
Mardi	Deh àh
Mercredi	Deh àh
Jeudi	Deh àh
Vendredi	Deh àh

Jour de repos hebdomadaire : Total des semaines d'accueil annuelles :

La rémunération est majorée de 25% si le ou la salarié(e) travaille lors de son jour de repos.

Taux de majoration heure supplémentaire :

Délai de prévenance si modification :

c) Rémunération (art. 7)

Salaire horaire de base

Salaire horaire brut de base : €
Avant déduction des cotisations salariales

Salaire horaire net de base : €
Après déduction des cotisations salariales

Salaire mensuel de base

Accueil sur année complète

Salaire mensuel brut : €

Salaire mensuel net : €

Accueil sur année incomplète

Salaire mensuel brut : €

Salaire mensuel net : €

d) Jours fériés

Après avoir eu son accord, cochez les jours où votre assistant(e) maternel(le) travaillera. Les jours fériés travaillés sont rémunérés comme un jour normal, à l'exception du 1^{er} mai. S'ils sont chômés, la rémunération est maintenue.

Jour de l'an 1 Janvier	
Lundi de Pâques	
Fête du Travail 1 Mai	
Victoire 1945 8 Mai	
Jedi de l'Ascension	
Lundi de Pentecôte	
Fête Nationale 14 Juillet	
Assomption 15 Août	
La Toussaint 1 Novembre	
Armistice 11 Novembre	
Noël 25 Décembre	

e) Congés payés

- Les droits sont définis dans le cadre de l'année dite de référence (du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours).
- Le 31 mai, faire le point sur le nombre de jours de congés payés acquis et le salaire versé au cours de l'année de référence (y compris celui versé au titre des congés payés de l'année précédente), hors indemnités (entretien, nourriture...).
- Définir, compte tenu de la date d'embauche et s'il y a lieu, les dispositions particulières pour la première année de référence.
- S'informer mutuellement et annuellement sur les habitudes de prises de congés.

Préciser le délai de prévenance de fixation des dates de congés :

Dates de congés :

.....
.....
.....
.....

S'agissant d'un accueil occasionnel, la rémunération des congés dus s'effectue **selon la règle du 1/10e versé à la fin de chaque accueil.**

f) Indemnités d'entretien et frais de repas (art. 8)

Frais d'accueil journalier : €

Repas fourni par : Le parent L'assistant(e) maternel(le)

Montant s'il y a lieu : €/repas

g) Indemnités diverses (art. 9)

Frais de déplacement : €/km

Indemnité de fin de contrat : €

h) Conditions particulières à définir

Contraintes de l'employeur :

.....

Modalités de l'accueil péri scolaire :

.....

Enfant présentant des difficultés particulières :

.....

Acceptation de la présence d'animaux domestiques chez le salarié : Oui Non

Définition des conditions et limites des sorties de l'enfant en dehors du domicile du salarié :

.....

.....

Autres :

.....

.....

.....

A....., le

Signature de l'employeur (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Signature du salarié (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Documents à joindre au contrat

- Autorisation concernant les modes de déplacement de l'enfant ;
- Modalités de conduite à l'école ;
- Éléments relatifs à la santé de l'enfant (veiller à communiquer des documents à Jour) :
 - Bulletin de vaccination ;
 - Autorisation parentale d'intervention chirurgicale ;
 - Ordonnance et protocole du médecin ;
 - Autorisation de donner des médicaments ;
- Liste et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant au domicile du salarié ;
- Liste des personnes à contacter en cas d'urgence et en l'absence des parents ;
- Délégation de garde éventuelle et conditions.